



VIA
RECOURS

VICTIMES
D'INFRACTIONS
ET D'ACCIDENTS

Décembre 2023 – avril 2024

Programme pédagogique

VIA RECOURS

Une réponse éducative
au jugement à venir sur l'attentat
de Strasbourg du 11 décembre 2018

VIA RECOURS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

190 boulevard Haussmann

75008 Paris

t : 0806 079 089

t : 07 50 62 45 11



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

SUR L'ATTENTAT DE STRASBOURG DU 11 DÉCEMBRE 2018, POUR

- LES ÉLÈVES DE TERMINALE &
- LES ÉTUDIANTS EN M2 DE DROIT PÉNAL ET DE PSYCHOLOGIE.

Ce programme pédagogique se focalise sur l'attentat survenu à Strasbourg le 11 décembre 2018 et qui va être jugé à Paris par la cour d'assises spécialement composée¹.

Ce programme vise à sensibiliser et impliquer :

- **les élèves de Terminale** dans l'évaluation des impacts de ces actions terroristes sur la notion de trouble à l'ordre public, et ;
- **les étudiants de M2 spécialisés en droit pénal et en psychologie** à la réalité d'un procès pénal et à la prise en charge des victimes.“

1. Le programme de VIA RECOURS pour les élèves de Terminale vise à collecter des données quantitatives inédites pour évaluer plus précisément l'impact des attentats terroristes sur l'ordre public.

2. Le programme de VIA RECOURS pour les étudiants de M2 en droit pénal et psychologie : une immersion dans la redéfinition du « trouble grave à l'ordre public ».

3. Un programme pédagogique singulier, aux visées diversifiées, supervisé par des professionnels expérimentés.

1 | Le jugement de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018 est audiencé du 29 février au 5 avril 2024



1. Élèves de Terminale

Le programme de VIA RECOURS pour les élèves de Terminale vise à collecter des données quantitatives inédites pour évaluer plus précisément l'impact des attentats terroristes sur l'ordre public.

L'ordre public est généralement compris comme l'ensemble des règles et principes qui garantissent la coexistence pacifique des membres de la société et le bon fonctionnement de celle-ci. Bien que centrale dans la qualification du terrorisme, la notion de « trouble grave à l'ordre public » en France demeure ambiguë. Malgré son absence de définition claire dans le code pénal¹, elle est régulièrement évoquée dans la jurisprudence et diverses législations. Un trouble grave à l'ordre public est une perturbation significative de cette coexistence pacifique, dont l'appréciation repose largement sur une évaluation des faits et des circonstances spécifiques à chaque situation.

Concernant les attentats terroristes touchant des Français, leur impact sur l'ordre public est souvent uniquement mesurée par le nombre de victimes recensées par les autorités judiciaires - une perspective incontournable mais limitée. Pour une appréciation plus complète, les magistrats spécialisés pourraient tenir compte d'éléments qui sont actuellement totalement exclus de leur champ d'analyse pour apprécier la gravité de l'atteinte à l'ordre public, à savoir et dans un premier temps, l'appréciation précise de la réponse opérationnelle déployée pour

faire face à chacun des actes terroristes et, dans un second temps, l'étude des dispositifs physiques de prévention et de surveillance mis en place par chaque ville touchée pour faire face au terrorisme islamiste², en ce compris l'analyse de la dynamique et la morphologie urbaine.

Ignorer les éléments mentionnés ci-dessus peut avoir des conséquences graves³. En l'absence d'une évolution législative, il est impératif de fournir aux magistrats spécialisés ces informations essentielles pour une prise de décision éclairée.

Le premier volet du programme pédagogique de VIA RECOURS est destiné aux élèves de Terminale. Il les encourage à évaluer de façon approfondie la réponse opérationnelle des services de sécurité (police, gendarmerie, pompiers, secouristes bénévoles, etc.) face aux actes terroristes. Simultanément, il les incite à explorer les conséquences du terrorisme sur l'espace urbain. Les enquêtes sur le terrain, confiées à ces élèves, aspirent à combler les lacunes dans notre compréhension actuelle des impacts du terrorisme et à fournir des informations cruciales aux magistrats.

1 | Article 421-1 du code pénal énumère les infractions pénales de droit commun revêtant un caractère terroriste lorsqu'elles sont commises intentionnellement avec pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

2 | DORY Daniel, « Le terrorisme comme objet géographique : un état des lieux », *Annales de géographie*, 2019/4 (N° 728), p. 5-36. DOI : 10.3917/ag.728.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2019-4-page-5.htm>

3 | https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/09/17/attentats-du-13-novembre-les-policiers-de-la-bac-de-nuit-de-paris-heros-oublies-de-l-assaut-du-bataclan_6094998_1653578.html



2. Étudiants de M2 en droit pénal et psychologie

Le programme de VIA RECOURS pour les étudiants de M2 en droit pénal et psychologie : une immersion dans la redéfinition du « trouble grave à l'ordre public ».

L'ambition première du programme de VIA RECOURS pour les étudiants de M2 est de plonger ces derniers au cœur de la problématique du « trouble grave à l'ordre public » et de les sensibiliser à la nécessité de revoir l'appréhension judiciaire des préjudices causés par les actes terroristes. Bien souvent, ces préjudices sont sous-estimés ou mal interprétés en raison d'une approche judiciaire parfois trop réservée. Les étudiants sont ainsi encouragés à s'engager activement dans une réflexion profonde et une remise en question des pratiques judiciaires contemporaines face aux actes de terrorisme.

Parallèlement, le programme reconnaît que la formation universitaire en droit pénal et en psychologie, bien qu'ancrée dans des bases théoriques solides, ne prépare pas systématiquement les étudiants aux réalités nuancées et souvent imprévisibles du monde professionnel. La différence entre la théorie et la mise en œuvre pratique peut s'avérer déconcertante pour de nombreux étudiants à l'orée de leur carrière.

Afin de combler ce fossé, VIA RECOURS a conçu un programme en deux étapes :

- **Dans un premier temps**, les étudiants identifient parmi les individus touchés par des actes terroristes, ceux souhaitant se constituer partie civile, tout en mesurant l'impact physique et psychologique de leurs traumatismes.
- **Dans un second temps**, le programme se consacre à un accompagnement personnalisé de ces victimes, allant de la préparation rigoureuse de leur dossier à leur représentation à l'audience. Ce processus assure non seulement que les étudiants mettent en pratique leurs connaissances académiques, mais aussi qu'ils sont pleinement préparés à la complexité et à la diversité des situations professionnelles auxquelles ils seront confrontés.





3.

Un programme pédagogique singulier, aux visées diversifiées, supervisé par des professionnels expérimentés.

Le programme pédagogique conçu par VIA RECOURS se distingue par sa singularité. Aucune autre initiative n'a entrepris les recensements qu'il met en avant.

Sa vocation première est de fournir aux magistrats des informations innovantes qui, jusqu'à présent, échappaient à leur évaluation. Ces informations visent à les aider à mieux cerner l'impact réel des faits criminels dont ils sont saisis.

En parallèle, ce programme, en suscitant réflexions et prises de conscience, ambitionne de mobiliser les communautés affectées par le terrorisme, les encourageant à s'impliquer proactivement dans les démarches judiciaires.

Pour les élèves de Terminale, l'enjeu est de les amener à présenter leurs travaux aux autorités municipales et aux magistrats composant les cours d'assises spécialement composées en charge du jugement de l'attentat de Strasbourg.

Quant aux étudiants de M2, le programme vise à leur offrir une expérience bénévole valorisante, complémentaire à leur formation. Cette immersion leur conférera des aptitudes concrètes et pertinentes pour leur future carrière.

VIA RECOURS assure un encadrement rigoureux pour tous les participants. Avec l'appui d'experts tels que des avocats spécialisés, des ex-magistrats, des psychologues, des universitaires et des médiateurs sociaux au fait des complexités urbaines, les jeunes engagés dans ce programme seront amenés à travailler sur le terrain par petits groupes puis seront conduits à réaliser des synthèses de leurs travaux de recensement. La participation à ce programme pédagogique leur permettra d'approfondir leur sens critique et leur perception des impacts sociétaux de ces tragédies.





**VIA
RECOURS**

**VICTIMES
D'INFRACTIONS
ET D'ACCIDENTS**

VIA RECOURS EST UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF QUI A VOCATION À AIDER LES VICTIMES D'INFRACTIONS ET D'ACCIDENTS GRAVES ET LES PRIMO-INTERVENANTS, POUR LEUR PERMETTRE D'ÊTRE D'ABORD RECONNUS OFFICIELLEMENT EN QUALITÉ DE VICTIME ET ENSUITE, S'ILS LE SOUHAITENT, INDEMNISÉS DE L'INTÉGRALITÉ DE LEURS PRÉJUDICES.



VIA RECOURS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

190 boulevard Haussmann

75008 Paris

t : 0806 079 089

t : 07 50 62 45 11